NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GENERALE

E/CN.4/841/Add.1
18 février 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Dix-neuvième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE DECLARATION ET PROJET DE CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

Note du Secrétaire général

1. Conformément à ce qui a été décidé à la reprise de la trente-quatrième session du Conseil économique et social, la question intitulée "Projet de déclaration et projet de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale" a été inscrite à l'ordre du jour de la quinzième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

2. La Sous-Commission a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 398ème, 399ème, 400ème et 402ème séances. Elle a estimé qu'il n'était pas utile de préparer un projet de convention à la quinzième session, étant donné que ce projet ne devait être présenté qu'à la dix-neuvième ou à la vingtième session de l'Assemblée générale.

3. A sa 402ème séance, la Sous-Commission a adopté à l'unanimité la résolution 7 (XV) et le texte d'un projet de déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale joint en annexe [voir chapitre X, par. 210, du rapport de la Sous-Commission (E/CN.4/846)].